



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ B

Point 6 : Questions relatives à la sécurité organisationnelle

6.2 : Mise en œuvre de la gestion de la sécurité

**PROMOTION DE L'UTILISATION DU SITE WEB DE L'OACI CONSACRÉ À
LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DE LA SÉCURITÉ**

(Note présentée par le Canada)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note souligne les difficultés que peuvent comporter, pour les États, l'identification et l'obtention d'information au sujet des approches de gestion des risques de sécurité (SRM) en aviation utilisées par d'autres États quand ils cherchent à adopter de nouvelles pratiques de SRM. Elle encourage aussi l'augmentation de la visibilité et de l'utilisation du site web de l'Organisation consacré à la mise en œuvre de la gestion de la sécurité comme moyen pour atténuer certaines de ces difficultés. Une plus grande participation au répertoire du site web faciliterait et améliorerait l'accès à l'information et aux meilleures pratiques de SRM durant le processus de mise en œuvre des exigences de l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité* et du *Manuel de gestion de la sécurité* (MGS, Doc 9859) par les États de l'OACI.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver les recommandations figurant au paragraphe 3.2.

1. INTRODUCTION

1.1 Les plans et les documents de référence de l'OACI soulignent l'importance et le rôle de la gestion des risques de sécurité (SRM) dans l'amélioration continue de la sécurité de l'aviation. Le projet d'édition de 2020-2022 du *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP, Doc 10004) (présenté au titre du point 6.1 de l'ordre du jour de la conférence AN-Conf/13) demeure axé dans la même direction et fait la promotion de la mise en œuvre d'outils comme la gestion de la sécurité et une approche fondée sur les risques pour aider à gérer des systèmes aéronautiques de plus en plus complexes. La présente note soulève certaines des difficultés auxquelles peuvent faire face les États pour accéder à l'information sur les approches de SRM utilisées par d'autres États lorsqu'ils cherchent à adopter de nouvelles pratiques de SRM dans leur Programme national de sécurité de l'aviation appuyant la mise en œuvre des prescriptions de l'Annexe 19 — *Gestion de la sécurité* et du *Manuel de gestion de la sécurité* (MGC, Doc 9859).

2. ANALYSE

2.1 La communauté internationale reconnaît l'importance de l'analyse des risques de sécurité et des approches fondées sur les risques au niveau national comme à une plus grande échelle en ce qui a trait à l'intégration de la gestion de la sécurité au système national de supervision de la sécurité. Le projet d'édition de 2020-2022 du *Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde* (GASP) répertorie des valeurs essentielles qui font ressortir davantage l'importance des pratiques de SRM en donnant la priorité aux mesures visant à aborder des questions de sécurité opérationnelle par une approche fondée sur les risques et en veillant à ce que les mesures et les ressources soient proportionnelles aux risques.

2.2 Le concept de SRM est présenté dans une abondante documentation comme un moyen de mieux gérer la sécurité et les ressources. L'Annexe 19 de l'OACI et le *Manuel de gestion de la sécurité* font également état de la nécessité pour les États d'intégrer une SRM à leur Programme national de sécurité (SSP). Or, bien que la SRM soit basée sur certains principes directeurs et que les systèmes de gestion de la sécurité (SGS) soient une obligation pour les fournisseurs de services de l'industrie de l'aviation, il n'existe pas de méthodologie ni d'outils de SRM pour la gestion de la sécurité de l'aviation à l'intérieur d'un État qui soient normalisés ou universellement reconnus. D'un côté, cela laisse à un État une grande latitude pour décider de mettre en œuvre une approche de SRM en particulier. D'un autre côté, cela signifie qu'un État qui cherche à mettre en œuvre une SRM doit soit créer sa propre approche et les outils connexes, soit adapter à ses besoins les SRM utilisées par d'autres États.

2.3 Pour le moment, un État qui souhaite mettre en œuvre une SRM et repérer des enseignements tirés et des meilleures pratiques de SRM appliquées par d'autres États doit s'adresser individuellement à chaque État pour obtenir ces renseignements. Le processus prend beaucoup de temps, aussi bien pour l'État qui cherche à obtenir ces renseignements auprès de plusieurs autres États que pour celui qui doit répondre à des demandes d'information de plusieurs États. Lorsque le temps et les ressources sont comptés, il n'est possible de recevoir des renseignements que d'un nombre très limité d'États, ce qui signifie que les États risquent de ne pas prendre en considération des approches qui pourraient mieux leur convenir, et par conséquent être plus faciles à adapter à leur contexte particulier.

2.4 Étant donné l'importance des approches de gestion des risques dans la gestion de la sécurité de l'aviation, il est nécessaire de faciliter et de mieux promouvoir l'accès international à l'information concernant les pratiques de SRM pour favoriser leur intégration efficace aux SSP. L'OACI et le Groupe de collaboration internationale sur les systèmes de gestion de la sécurité (SMICG) offrent un soutien important à cet égard en produisant et en publiant des orientations utiles au public sur ce sujet et sur d'autres. Le SMICG publie de la documentation sur le site www.skybrary.aero, et l'OACI a récemment créé un site web sur la mise en œuvre de la gestion de la sécurité (SMI). Le site web SMI sert de répertoire d'exemples et d'outils pouvant être partagés pour soutenir la mise en œuvre efficace des SSP et des SGS. Les États qui ont déjà mis en œuvre des approches de SRM sont invités à partager leurs outils et leur méthodologie, lorsque c'est possible, sur ce site web public.

2.5 Le site web SMI a le potentiel d'accroître l'accès aux meilleures pratiques utilisées par les États qui ont des SRM en place depuis longtemps. De plus, il donne la possibilité aux États qui mettent en œuvre la SRM de l'enclencher selon les priorités et les approches qui correspondent le mieux à leur contexte opérationnel. À l'heure actuelle, on peut naviguer dans le site web SMI à partir des chapitres du MGS et des sujets concernant la sécurité. Pour atteindre son but, cette initiative bénéficierait de l'ajout de ressources permettant de naviguer à partir des activités des États/SSP par rapport au fournisseur de services et aux activités liées au SMS. Ce changement permettrait aux États d'accéder aux éléments pertinents et de les partager plus facilement sans se perdre dans des contenus sur la gestion des risques opérationnels destinés à l'industrie.

2.6 Le site web SMI ne peut atteindre son plein potentiel et prendre une valeur réelle que si les États membres s’engagent globalement, contribuent activement à son contenu et assurent la maintenance continue du répertoire.

3. CONCLUSION

3.1 Le site web sur la mise en œuvre de la gestion de la sécurité est une occasion pour l’OACI de promouvoir la collaboration, le travail d’équipe et le partage des enseignements tirés entre les États pour ce qui est de la gestion de la sécurité. Il apporte un soutien direct à la mission du GASP 2020-2022, qui consiste à améliorer continuellement la performance de sécurité de l’aviation internationale en assurant un cadre de collaboration pour les États, les régions et l’industrie.

3.2 Compte tenu de ce qui précède, la Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Recommandation 6.2/XX – Promotion de l’utilisation du site web de l’OACI consacré à la mise en œuvre de la gestion de la sécurité

Il est recommandé que la Conférence :

- a) demande à l’OACI de s’engager à promouvoir et à entretenir de façon continue le site web sur la mise en œuvre de la gestion de la sécurité (SMI) afin d’assurer une utilisation active de cet outil et la pertinence de son contenu pour la communauté aéronautique ;
- b) encourage l’OACI à ajouter des ressources permettant de naviguer dans le site web SMI à partir des activités des États/SSP par rapport au fournisseur de services et aux activités liées au système de gestion de la sécurité (SGS) ;
- c) encourage les États membres à soutenir le site web SMI de l’OACI en fournissant de la documentation sur les pratiques, méthodologies et outils qu’ils utilisent pour la SRM dans le but de les partager avec d’autres États membres.